

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 03013

Numéro SIREN : 413 462 342

Nom ou dénomination : A.D.B.F.

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/007123

A.D.B.F.

Société à responsabilité limitée
au capital de 110 000 euros
Siège social : 16 avenue des Canuts
69120 VAULX EN VELIN
413 462 342 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU GERANT DU 10 JANVIER 2024

Le 10 janvier 2024,

Benjamin VICENTE,

agissant en qualité de Gérant de la société A.D.B.F. sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au changement de gérance par la réalisation de la condition suspensive, décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 aout 2023.

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 2 aout 2023 a constaté la démission de Benjamin VICENTE de ses fonctions de gérant et a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant Farid BENALLEGUE, demeurant 41, rue Duclos, 69120 VAULX EN VELIN à compter de la date de levée de la condition suspensive ;
- que le Tribunal de Commerce de Lyon a rendu un jugement en date du 12 décembre 2023 dans lequel il fait droit à la demande de modification substantielle du plan de redressement de la société A.D.B.F. et autorise Farid BENALLAGUE à remplacer Benjamin VICENTE aux fonctions de gérant de la Société.

En conséquence des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, ci-dessus visée, ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Président constate le changement de gérance à compter du 12 décembre 2023.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Signature

Les présentes sont signées électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes.

Chacune des Parties s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour que la signature électronique du présent Contrat soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Les Parties reconnaissent et acceptent que la signature des présentes par le biais de la plateforme DocuSign est réalisée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre et de ses conditions d'utilisation et, en conséquence, renoncent irrévocablement et inconditionnellement à exercer tout recours ou action en justice, directement ou indirectement, résultant de la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou de la preuve de leur intention de conclure les présentes.

Signé électroniquement, le 10 janvier 2024, via DocuSign, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

[Signatures à la dernière page]

Benjamin VICENTE, Gérant

DocuSigned by:

30B9917930004EC...

ADBF

Société à responsabilité limitée
au capital de 110 000 euros
Siège social : 16 avenue des Canuts
69120 VAULX EN VELIN
413 462 342 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DU 2 AOUT 2023

L'an 2023,
Le 2 aout,
A 10h,

La société **ADBF**, Société à responsabilité limitée au capital de 110 000 euros, ayant son siège social 16, avenue des Canuts, 69120 VAULX EN VELIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 413 462 342 RCS LYON, représentée par **Benjamin VICENTE** en sa qualité de gérant,

En présence de :

- **Farid BENALLEGUE**, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
- **Benjamin VICENTE**, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété
- La société **DANIEL CUZIN FINANCES**, représentée par son Président, **Daniel CUZIN**, titulaire de 250 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Ont pris les décisions suivantes :

- Nomination sous condition suspensive d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Les associés, prenant acte de la démission de **Benjamin VICENTE** de ses fonctions de gérant à compter de la date de levée de la condition suspensive mentionnée ci-dessous, décide de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter de cette même date :

Farid BENALLEGUE

demeurant 41 rue Duclos, 69120 VAULX EN VELIN

qui accepte, pour une durée illimitée.

Acte sous seing privé avec signature électronique

Farid BENALLEGUE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et déclare qu'il n'existe aucun empêchement à sa prise de fonction.

La présente décision est consentie et acceptée sous la condition suspensive de l'accord du commissaire à l'exécution du plan de redressement arrêté par le Tribunal de commerce de Lyon en date du 12 octobre 2021, ou du Tribunal de commerce de Lyon, quant au changement de gérant.

La réalisation de la condition suspensive sera constatée par décision du gérant.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident que **Farid BENALLEGUE** ne percevra aucune rémunération mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les associés et consigné sur le registre de leurs décisions.

VALIDITE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte électronique sera conservé sur la plateforme e-Acte, dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil.

La signature des **Parties** est recueillie conformément aux conditions de validité des signatures électroniques prévues par l'article 1367 du Code civil.

Chaque **Partie** recevra un exemplaire numérique du présent acte après signature.

Fait par acte sous seing privé par signature électronique
Date mentionnée dans le certificat de signature

[Signatures en dernière page dans le certificat délivré par certeuropa]

Pour la société **A.D.B.F.**
Benjamin VICENTE



Acte sous seing privé avec signature électronique

Farid BENALLEGUE

« bon pour acceptation des fonctions de gérant »



Benjamin VICENTE



Pour la société **DANIEL CUZIN FINANCES**
Daniel CUZIN



Document signé : D9083 - A.D.B.F. (SARL) - Changement de gérant_A-80190-0208.pdf

Nombre de pages du document : 4 **Signatures :** 3

Réf: A-80190-0208

Emetteur :

Franck MAITRE

fmaitre@incepto-avocats.com

Signé par	Signature
Farid Benallegue	
Daniel Cuzin (Représentant de Daniel cuzin finances)	
Benjamin Vicente	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"